

Vidéoformation en pratique ...des détails qui n'en sont pas.

Voici quelques points de vigilance. Liste non exhaustive bien évidemment.

1/ Avant de filmer

Aspects juridiques

- ⇒ s'assurer, bien en amont de l'enregistrement, que les enseignants, les élèves et leurs familles ont :
 - eu connaissances des conditions d'enregistrement et d'usages des vidéos ;
 - donné leur accord pour être filmés dans ces conditions et au vu de ces usages.
- ⇒ si absence d'accord, vous pouvez communiquer à l'aide d'un second document. Il demandera une autorisation d'enregistrement sous condition que le visage de l'enfant soit ensuite flouté. Le fait de procéder en deux temps évite d'avoir uniquement ou en majorité des autorisations « sous conditions d'être flouté », ce qui au final diminue les possibilités de prises d'indices nécessaires à la compréhension des situations observées.
- ⇒ garantir par écrit que les enseignants restent propriétaires de leur vidéo. Par conséquent les usages qui pourront en être faits ne valent que pour ce qui a été explicitement stipulé dans l' « accord pour l'enregistrement et ses conditions d'usage ».

Aspects matériels

- ❖ Si usage de caméra numérique :
 - ⇒ Autonomie :
 - vérifier la charge de la batterie ;
 - prévoir une seconde batterie si besoin ;
 - prévoir une charge filaire...et dans ce cas, prévoir une rallonge.
 - ⇒ Disposition de la caméra
 - prévoir un pied et le vérifier en amont.
 - ⇒ Capacité de stockage
 - vérifier le temps d'enregistrement disponible sur le DDur de votre caméra ou ses cartes-mémoire.
 - paramétrer la qualité de l'enregistrement vidéo et sonore selon vos besoins ET les capacités de stockage.

- ❖ Si usage de smartphone :
- mêmes remarques que pour l'usage de caméra numérique : penser à l'autonomie, à la disposition du smartphone et à sa capacité de stockage.
- mieux vaut être présent lors de l'enregistrement. Cela réduit le risque de transfert malencontreux des vidéos via des applications en réseau.

2/ Le jour de l'enregistrement

Installation

- installer le matériel si possible avant l'arrivée des élèves de manière à perturber le moins possible leur activité.
- si vous n'êtes pas présent lors de la séance filmée, activez l'enregistrement un peu avant l'entrée des élèves/ de l'enseignant(e). Cela aide l'enseignant(e) à se préoccuper uniquement de ce qu'il/elle a à faire classe et à « oublier » la caméra.
- si des élèves ou leur famille ne sont pas d'accord pour être filmés, pensez à une installation caméra selon une disposition ad hoc.

3/ Après l'enregistrement

Transfert des fichiers

- penser aux modalités techniques de transfert : clé USB ? disque dur ? lien vers une plateforme institutionnelle sécurisée ?
- proscrire les envois via des plateformes non institutionnelles, même si elles sont paramétrées en mode « privé ».
- penser à ce qui va être fait des doublons de fichiers que vous allez sans doute faire = détruire les fichiers - vidéo qui doivent l'être.

Délais de transmission

- déterminer quand les enseignants recevront leur vidéo.